

ENJEUX DE LA FORMATION

LES ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN.

LE PERMIS B

Partie I/ Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

Au-delà du plaisir de conduire, l'automobile est devenue l'outil indispensable de nos vies modernes (études, loisirs, travail). Le caractère incontournable du permis de conduire se retrouve même amplifié dans les communes françaises peu desservies par les transports en commun. L'augmentation du nombre de véhicules, conséquence inévitable de ces évolutions sociétales confère ainsi à la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire un caractère primordial au vu des enjeux.

- **En termes de sécurité** : en effet, rouler en sécurité est une nécessité pour tous. De plus, selon les chiffres de la sécurité routière, les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Ainsi 562 jeunes ont perdu la vie dans un accident de la route en 2017 sur 3448 décès au total. (Chiffres issus du rapport annuel de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière) Les accidents de la route ne sont pas une fatalité et le programme de formation doit permettre aux nouveaux conducteurs de se déplacer avec un risque limité d'accident corporel ou de décès.
- **En termes de connaissances** : l'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en matière savoir être, savoirs faire, savoirs et savoirs devenir. L'enseignant de l'établissement choisi doit par la qualité de son approche pédagogique vous transmettre un ensemble de connaissances indispensables à la validation des compétences identifiées dans le cadre du REMC (référentiel pour une éducation à une mobilité citoyenne)
- **En termes de partage de la route** : connaître et identifier tous les usagers de la route, en particulier les usagers vulnérables, et savoir mettre en œuvre un comportement citoyen et responsable.

Partie II/ Le déroulement de la formation

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée en dynamique, au volant d'un véhicule école ou en statique sur un simulateur de conduite.

À la suite de celle-ci, un volume conseillé d'heures de conduite sera déterminé avec un minimum de 20 heures imposé par la réglementation. Le stagiaire est cependant libre d'accepter ou pas la proposition qui sera alors formalisée au sein du contrat signé entre le stagiaire ou son représentant légal s'il est mineur et l'établissement d'enseignement de la conduite.

Ensuite, le stagiaire débutera l'apprentissage du code de la route soit en salle de code soit par le biais d'un produit de code en ligne. Il bénéficiera également de cours thématiques à propos de la sécurité routière assurés par un enseignant de la conduite. Parallèlement ou pas, débute l'apprentissage de la conduite pour se préparer à l'examen pratique du permis B.

L'ensemble de ces phases doit permettre au stagiaire l'acquisition de compétences qu'un conducteur responsable doit mettre en œuvre pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il faudra que le stagiaire prenne conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Il va également apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites et également au travers de cette formation préparatoire comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques sur la conduite d'une automobile. Il devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite (approche citoyenne de la conduite).

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, l'aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser la progression. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, le livret d'apprentissage décompose les items nécessaires à l'acquisition des quatre compétences prévues par le REMC et accompagne l'élève dans leur acquisition. Sont ainsi détaillés les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par les enseignants, précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il est ainsi

possible pour le stagiaire de mesurer la réussite et d'apprécier les éléments à faire progresser et également de s'autoévaluer.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé par l'enseignant de la conduite, le stagiaire pourra se présenter aux épreuves du permis de conduire.

Partie III/ Le déroulement de la formation

Lorsque les compétences nécessaires sont acquises (validation des quatre étapes de formation et un examen blanc favorable), l'établissement se charge d'inscrire le stagiaire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 heures de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 heures (pour les élèves en boîte automatique).

Pour la catégorie AAC, le stagiaire doit être âgé au minimum de 17 ans et demi et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

Pour le permis B et la conduite supervisée, il doit être âgé au minimum de 18 ans.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (ETG basé sur le code de la route). Le nombre maximum de présentations à l'examen pratique est de 5 sur une période de 5 ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire. Un échec supplémentaire à l'épreuve pratique entraîne l'obligation de repasser l'épreuve théorique. Par suite de la modernisation de l'examen de code, celui-ci se déroule dans des centres agréés (la Poste, SGS...).

L'inscription à l'examen théorique se fait sur les sites web de ces centres.

Le déroulement de l'épreuve théorique

Il s'agit d'une séance collective en salle d'une durée d'1h30. Le candidat est soumis à 40 questions auxquelles il doit répondre sur un support numérique. Les épreuves sont ensuite corrigées et les résultats adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'auto-école ou directement à l'élève. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses.

Le déroulement de l'épreuve pratique

Lorsque vous avez passé au moins 20 heures de conduire et que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen. Vous devrez vous présenter au lieu de l'examen indiqué en arrivant en avance. A noter qu'un candidat peut également passer l'épreuve pratique sur un

véhicule automatique. Cette formation est soumise à quelques règles spécifiques.

Durée : L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluses. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en ville que hors agglomération.

Bilan de compétences

L'examineur appréciera votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- la connaissance et l'utilisation des commandes
- la prise d'information
- l'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- l'application de la réglementation
- la communication avec les autres usagers
- le partage de la chaussée
- le respect des distances de sécurité.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve. La liste des erreurs éliminatoires est longue.

Voici une liste d'exemples non-exhaustive :

- Non-respect d'un stop ou d'un feu rouge
- Intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales,
- Franchissement d'une ligne continue
- Circulation en sens interdit
- Circulation à gauche sur une chaussée à double-sens

Tests au cours de l'épreuve

Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat devra également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve. Il lui sera demandé de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire définis

au préalable par l'examineur. L'examineur teste la vue du candidat (en lui demandant de lire une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule.

Manceuvres

Deux manœuvres doivent être effectuées par le candidat.

Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision.

Pour la marche arrière, il peut s'agir des manœuvres suivantes :

- marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle
- rangement en créneau, en épi ou en bataille
- demi-tour

La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat. Le freinage est également annoncé par l'examineur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible.

Vérifications et question portant sur les premiers secours

L'examineur pose également deux questions aux candidats et lui demande de vérifier un élément technique du véhicule. Depuis le 1er janvier 2018, les candidats doivent répondre à une question sur les notions élémentaires de premier secours lors de leur examen de conduite. Cette question s'ajoute à celle sur la sécurité routière et à la vérification d'un élément technique du véhicule, qui existaient déjà auparavant. Une formation sur les gestes de premier secours est ainsi intégrée à la préparation de l'examen du permis.

Réponse de l'examineur

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus. La réponse à l'examen du permis de conduire vous est transmise soit par l'auto-école, soit sur le site <https://resultatspermis.securite-routiere.gouv.fr>.

En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve.

LES PERMIS A1, A2, (motocyclette)

Les enjeux de la formation à la conduite La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous

en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Le déroulement de l'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

LE PERMIS AM

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 7 heures assurée par une auto-école ou une association socioéducative. À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (durée 4h)
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

Il n'y a pas d'épreuves du permis de conduire devant un inspecteur, seulement l'approbation de l'auto-école aux vues de la formation ci-dessus.

Avec le permis AM option cyclo, on peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

LE PROGRAMME DE FORMATION

Compétences	Compétences associées
<p>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<p>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
<p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.



Informations

ENJEUX & déroulement de la formation

Permis de conduire



EDISER
EDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre auto-école vous informe sur le permis de conduire. Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences

qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le

déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- **suivre un itinéraire** en vous guidant de **manière autonome**, pendant environ cinq minutes ;
- **réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- **procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- **appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- **adapter votre conduite** dans un souci

d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;

- **faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

